



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE LUNDI 15 JANVIER 2024**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. RAPPORTS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Kez

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2024 soit adopté.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Kez

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaires et de la séance ordinaire du conseil tenues le 18 décembre 2023 soient approuvés.

6. RAPPORTS AU CONSEIL

6.1. PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER

Conseiller Shamie

Le procès-verbal de la rencontre du comité plénier du conseil du 4 décembre 2023 est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville.

6.2. RAPPORT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Conseiller Shamie

Le rapport de la main-d'œuvre pour le mois de novembre 2023 est déposé.

6.3. RAPPORT - AUDIT D'OPTIMISATION DES RESSOURCES - GESTION DES REQUÊTES ET DES PLAINTES

Conseiller D'Amico

Le rapport d'audit d'optimisation des ressources sur la gestion des requêtes et des plaintes est déposé.

6.4. REGISTRE DES PAIEMENTS

Conseiller D'Amico

La liste des paiements pour le mois de novembre 2023 est déposée.

6.5. LISTE D'APPROBATION EN VERTU DU RÈGLEMENT 1507

Conseiller Shamie

Conformément au *Règlement 1507 sur la délégation de pouvoirs à certains employés de la Ville de Westmount*, la liste d'autorisation de dépenses pour le mois de novembre 2023 est déposée.

6.6. LISTES DE FACTURATION DES DROITS DE MUTATION

Conseiller D'Amico

Les listes de facturation des droits de mutation pour le mois de novembre 2023 sont déposées.

7. ORIENTATION DU CONSEIL SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

**PROPOSEUR
APPUYEUR**

Conseillère Kez

QUE la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante, soit autorisée à prendre toute décision qu'elle jugera opportune à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de Montréal devant se tenir le 25 janvier 2024, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Westmount et de ses résidents.

8. NOMINATIONS - MAIRES SUPPLÉANTS 2024

ATTENDU QUE conformément au premier alinéa de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

**PROPOSEUR
APPUYEUR**

Conseillère Kez

QUE la conseillère Elisabeth Roux soit nommée mairesse suppléante pour les mois de février, mars et avril 2024 ;

QUE le conseiller Antonio D'Amico soit nommé maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2024 ;

QUE le conseiller Jeff J. Shamie soit nommé maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2024 ; et

QUE le conseiller Conrad Peart soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2024, ainsi que janvier 2025.

9. **NOMINATION - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

ATTENDU QUE les mandats de Madame Carole Scheffer et Messieurs Clément Demers, David Hanna, Brian Karasick et Gerald Soiferman arrivent à échéance en février 2024 ;

ATTENDU QUE, tel que stipulé à l'article 4 du règlement 1575 de la Ville de Westmount intitulé *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme*, la nomination et le renouvellement d'un mandat d'un membre du Comité se font par résolution du conseil municipal ;

ATTENDU QUE, tel que stipulé à l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), il est prévu que le mandat d'un membre du CCU est d'au plus deux (2) ans et est renouvelable ;

ATTENDU QUE, tel que stipulé à l'article 7 du règlement 1575 de la Ville de Westmount intitulé *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme*, le mandat d'un membre est renouvelable jusqu'à un maximum de huit (8) ans ;

ATTENDU QUE le mandat de Monsieur Gerald Soiferman a maintenant atteint les huit (8) ans autorisés ;

ATTENDU QUE tous les membres actuels admissibles à un renouvellement de mandat ont manifesté leur intérêt à être renommés, pour une durée variant d'un (1) an à deux (2) ans.

PROPOSEUR APPUYEUR

Conseiller Peart

QUE le mandat de Madame Carole Scheffer à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) soit renouvelé pour une durée de deux (2) ans à partir du 7 février 2024 et qu'elle soit désignée présidente de ce comité;

QUE le mandat de Monsieur Clément Demers à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme soit renouvelé pour une durée de deux (2) ans à partir du 6 février 2024 et qu'il soit désigné vice-président de ce comité;

QUE le mandat de Monsieur David Hanna à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme soit renouvelé pour une durée de deux (2) ans à partir du 7 février 2024;

QUE le mandat de Monsieur Brian Karasick à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme soit renouvelé pour une durée d'un (1) an à partir du 7 février 2024.

10. NOMINATION - COMITÉ DU 150E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE WESTMOUNT

ATTENDU QUE comme la Ville de Westmount célèbre son 150^e anniversaire au cours de l'année 2024, un comité composé de membres du conseil municipal, de résidents et de membres de l'administration municipale a été formé pour un mandat de seize (16) mois (résolution n° 2023-10-242) ;

ATTENDU QUE le rôle du comité est de développer une vision pour les célébrations du 150^e anniversaire de la Ville et d'éclairer le processus décisionnel du conseil municipal en formulant des recommandations, le cas échéant ;

ATTENDU QU'en raison de la politique sur la constitution et la gestion des comités, Andrea Kruger ne peut plus être nommée résidente membre du Comité du 150^e anniversaire de la Ville de Westmount.

PROPOSEUR

Conseillère Roux

APPUYEUR

QUE, en plus des membres déjà nommés, M. Barry Garber soit nommé membre du Comité du 150^e anniversaire de la Ville de Westmount pour un mandat de douze (12) mois, soit de janvier 2024 à décembre 2024 ;

QUE, en plus des membres déjà nommés, Mme Anne Garschagen soit nommée membre du Comité du 150^e anniversaire de la Ville de Westmount pour un mandat de douze (12) mois, soit de janvier 2024 à décembre 2024 ;

QUE, en plus des membres déjà nommés, M. Christian Matossian soit nommé membre du Comité du 150^e anniversaire de la Ville de Westmount pour un mandat de douze (12) mois, soit de janvier 2024 à décembre 2024.

11. ADOPTION - POLITIQUE DE DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

ATTENDU QUE les enjeux de diversité et d'inclusion sont au cœur de notre société ;

ATTENDU QUE la Ville désire mettre de l'avant son engagement pour une culture d'ouverture ;

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines recommande l'adoption de la politique de diversité, équité et inclusion.

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE depuis plusieurs années, plusieurs changements sociaux s'opèrent et se reflètent dans la culture du monde du travail, et la Ville de Westmount n'en fait pas exception;

QUE par souci d'appuyer de façon concrète ses valeurs, la Ville désire faire approuver une politique de diversité, équité et inclusion, afin d'encourager et de soutenir la diversité de son personnel et de s'assurer que le milieu de travail est équitable inclusif et accueillant pour tous;

QUE cette politique définisse la diversité, l'inclusion et l'équité, préconise certains engagements de la Ville et détaille les responsabilités de chacun.

QU'à travers tous les paliers hiérarchiques du personnel, il importe de s'assurer que tous se sentent accueillis et ce, peu importe les différences.

12. ENTENTE DE PARTENARIAT – CENTRE DES LOISIRS DE WESTMOUNT ET YMCA DE WESTMOUNT (CENTRE DE JEUNESSE)

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 8 avril 2014, le conseil a approuvé une entente de partenariat entre la Ville de Westmount et le YMCA Westmount relativement à la création d'un Centre jeunesse au Centre des loisirs de Westmount (résolution n° 2014-04-89) ;

ATTENDU QUE l'entente prévoit le renouvellement annuel du partenariat.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Gallery

QUE l'entente de partenariat entre la Ville de Westmount et le YMCA Westmount soit renouvelée ;

QUE la contribution financière annuelle pour l'année 2024, destinée au Centre jeunesse situé au Centre des loisirs de Westmount, soit autorisée au montant total de 61 420 \$ et imputée conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel n° 2024-2144 et à l'entente de partenariat ;

QUE la participation financière de la Ville soit payée en deux (2) versements égaux, le premier étant payable le 15 février 2024, et le second, le 15 juillet 2024.

13. APPEL D'OFFRES PUBLIC - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION D'UN PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) POUR LE SECTEUR SUD-EST DE WESTMOUNT (PUB-2023-047)

ATTENDU QU'en vertu des articles 573.1.0.1.1 et 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 24 novembre 2023 pour les services professionnels - élaboration d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur sud-est de Westmount (appel d'offres n° PUB-2023-047) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, Lemay CO Inc. est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Peart

D'autoriser une dépense de 125 000,00\$, incluant le crédit de taxe, pour les services professionnels - élaboration d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur sud-est de Westmount (appel d'offres n° PUB-2023-047) ;

D'accorder à Lemay CO Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 718,75 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2023-047 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2023-2127.

14. APPEL D'OFFRES PUBLIC - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE, MOBILITÉ ET AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET POUR LA CONCEPTION, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE PROJET FORDEN ET FORDEN CRESCENT (PUB-2023-050)

ATTENDU QU'en vertu des articles 573.1.0.1.1 et 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 1^{er} décembre 2023 pour les services professionnels en ingénierie, mobilité et aménagement du domaine public et pour la conception, préparation des plans et devis et assistance technique lors de la réalisation des travaux pour le projet de réaménagement de l'avenue Forden et le croissant Forden (appel d'offres n° PUB-2023-050) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, Avizo Experts-Conseils Inc. est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

**PROPOSEUR
APPUYEUR**

Conseiller Peart

D'autoriser une dépense de 319 000,00 \$, incluant le crédit de taxe, pour les services professionnels en ingénierie, mobilité et aménagement du domaine public et pour la conception, préparation des plans et devis et assistance technique lors de la réalisation des travaux pour le projet de réaménagement de l'avenue Forden et le croissant Forden (appel d'offres n° PUB-2023-050) ;

D'accorder à Avizo Experts-Conseils Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 366 770,25 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2023-050 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2023-2117.

**15. ADOPTION D'UN DEUXIÈME PROJET - RÈGLEMENT 1605 VISANT À
MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE 1303**

Greffière substitut de la ville

La greffière substitut signale que toutes les formalités requises pour la dispense de lecture de ce règlement ont été respectées et que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public.

OBJET

La greffière substitut explique que l'objet de ce règlement est de modifier plusieurs dispositions du règlement concernant le zonage afin de corriger des enjeux d'interprétation et de cohérence, ainsi que de mieux encadrer l'installation de certaines structures.

MODIFICATIONS

La greffière substitut signale que le premier projet du règlement a fait l'objet de certaines modifications.

Une copie de ces modifications est mise à la disposition du public.

La mairesse Smith

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il ou elle a lu le règlement et que la lecture en est dispensée.

**PROPOSEUR
APPUYEUR**

Conseiller Peart

QUE le deuxième projet de règlement n° 1605 intitulé *Règlement visant à modifier de nouveau le règlement 1303 concernant le zonage* soit adopté.

**16. ADOPTION - RÈGLEMENT 1613 MODIFIANT À NOUVEAU LE RÈGLEMENT 726
DE LA CIRCULATION ET LE RÈGLEMENT 1498 SUR LE STATIONNEMENT
PAYANT**

Greffière substitut de la ville

La greffière substitut signale que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public en temps opportun.

OBJET

La greffière substitut explique que l'objet de ce règlement est d'augmenter les frais d'amendes pour les infractions de stationnement et de circulation.

Mairesse Smith

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il ou elle a lu le règlement.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Kez

QUE le règlement n° 1613 intitulé *Règlement modifiant à nouveau le Règlement 726 de la circulation et le Règlement 1498 sur le stationnement payant* soit adopté.

Déclaration

Mairesse Smith

QUE le règlement n° 1613 intitulé *Règlement modifiant à nouveau le Règlement 726 de la circulation et le Règlement 1498 sur le stationnement payant* ayant été adopté ; il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

17. ADOPTION - RÈGLEMENT 1614 VISANT À IMPOSER ET À PRÉLEVER UNE TAXE ET UNE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Greffière substitut de la ville

La greffière substitut signale que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public en temps opportun.

OBJET

La greffière substitut explique que l'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever une taxe et une compensation pour l'exercice financier 2024.

Mairesse Smith

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il ou elle a lu le règlement.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller D'Amico

QUE le règlement 1614 intitulé *Règlement visant à imposer et à prélever une taxe et une compensation pour l'exercice financier 2024* soit adopté.

Déclaration

Mairesse Smith

QUE le règlement n° 1614 intitulé *Règlement visant à imposer et à prélever une taxe et une compensation pour l'exercice financier 2024* ayant été adopté ; il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

18. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a tenu l'assemblée régulière de décembre 2023 les 12 et 14 décembre 2023 et qu'un procès-verbal est déposé lors de cette séance du conseil ;

ATTENDU QUE le rôle principal du CCU est d'analyser et d'émettre un avis sur toute demande qui doit lui être obligatoirement soumise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et sur toute autre demande en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui lui est soumise par le conseil.

PROPOSEUR
 APPUYEUR

Conseiller Peart

QUE le conseil prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de décembre 2023 tenue les 12 décembre et 14 décembre 2023.

19. APPROBATION DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) - DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du mois de décembre 2023 a été déposé lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE des demandes ont été présentées par les requérants en vertu du *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

ATTENDU QUE le CCU a émis des recommandations concernant ces demandes, tels qu'énoncées au procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme du mois de décembre 2023.

PROPOSEUR
 APPUYEUR

Conseiller Peart

QUE le conseil municipal donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU), tels qu'énoncées au procès-verbal de son assemblée régulière tenue les 12 décembre et 14 décembre 2023 et qu'il approuve, à l'égard de chacun d'eux, les plans et les conditions de délivrance de permis attachés aux numéros d'items d'ordre du jour figurant à la liste ci-dessous, tels qu'évalués conformément au *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* :

CCU DÉCEMBRE 2023 – RECOMMANDATIONS FAVORABLES DECEMBER 2023 PAC – FAVORABLE RECOMMENDATIONS				
Numéro d'item d'ordre du jour / Agenda Item Number	Numéro de demande / Application Number	Emplacement/ Location		Type de demande de permis / Type of Permit Application
		Numéro civique / Civic Number	Voie publique / Public Way	
CCU 23-12.01	2023-00074	10	ROXBOROUGH	Nouvelle construction bâtiment New building construction

CCU 23-12.02	2023-00763	3555	ST-ANTOINE OUEST	Agrandissement plus de mètres carrés Addition over 40 square metres
CCU 23-12.03	2023-00927	325	METCALFE	Agrandissement jusqu'à mètres carrés Addition up to 40 square metres
CCU 23-12.04	2023-00382	633	ROSLYN	Agrandissement jusqu'à mètres carrés Addition up to 40 square metres
CCU 23-12.05	2023-00950	633	ROSLYN	Piscine et aménagement paysager Swimming pool & landscaping
CCU 23-12.06	2023-00972	2	RAMEZAY	Fenêtres et portes Windows and doors
CCU 23-12.08	2023-01099	4430	STE-CATHERINE OUEST	Fenêtres et portes Windows and doors
CCU 23-12.09	2023-01107	338	ROSLYN	Rénovations extérieures Exterior renovations
CCU 23-12.10	2023-01140	340	KITCHENER	Agrandissement jusqu'à mètres carrés Addition up to 40 square metres
CCU 23-12.11	2023-01144	5003	SHERBROOKE OUEST	Fenêtres et portes Windows and doors
CCU 23-12.12	2023-01147	30	EDGEHILL	Fenêtres et portes Windows and doors
CCU 23-12.14	2023-01178	4205	STE-CATHERINE OUEST	Rénovations extérieures Exterior renovations
CCU 23-12.15	2023-01201	218	EDGEHILL	Fenêtres et portes Windows and doors
CCU 23-12.24	2023-01042	600	GROSVENOR	Rénovations extérieures Exterior renovations
CCU 23-12.25	2023-01046	4267	STE-CATHERINE OUEST	Rénovations extérieures Exterior renovations

20. AFFAIRES NOUVELLES

21. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance.